



Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire
Bureau du président-directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 6 octobre 2026

Médecins de famille membres du département territorial de médecine familiale (DTMF) de la Capitale-Nationale

Objet : Avis d'élection au comité de direction du DTMF de la Capitale-Nationale

Docteure,
Docteur,

Conformément à la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* (LGSSSS) et à la section 4 du [Règlement de régie interne \(RRI\)](#) du département territorial de médecine familiale (DTMF) de la Capitale-Nationale, l'avis est donné qu'une élection aura lieu afin de permettre aux médecins de famille de la région sociosanitaire de la Capitale-Nationale d'élire, parmi eux, trois (3) médecins à titre de membres élus au comité de direction du DTMF.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR PARTICIPER À L'ÉLECTION

Pour exercer son droit de vote, le médecin doit être membre du DTMF et être inscrit sur la liste des électeurs. Un électeur est tout médecin de famille qui reçoit une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et qui pratique dans la région, y compris celui qui pratique dans un cabinet privé de professionnels. Pour être admissible à voter, un électeur doit fournir son adresse courriel sécurisée au DTMF.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR ÊTRE CANDIDAT

Pour être éligible à un poste de membre élu du comité de direction, le médecin doit être membre du DTMF et inscrit sur la liste des électeurs, ne pas avoir d'antécédent déontologique sérieux incompatible avec les fonctions du DTMF et ne pas avoir d'antécédent disciplinaire au sein d'un établissement de Santé Québec qui serait incompatible avec la fonction. Un médecin ne peut poser sa candidature sur plus d'un poste électif.

MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Tout médecin intéressé à présenter sa candidature doit le faire au moyen du **bulletin de mise en candidature**, ci-joint, transmis par le président d'élection, signé par le candidat et contresigné par quatre (4) autres membres du DTMF inscrits sur la liste électorale. Le candidat doit également déclarer sur le bulletin de mise en candidature avoir une pratique de médecine familiale, préciser son ou ses lieux de pratique et décrire son profil de pratique. Le candidat doit aussi transmettre une **lettre de présentation d'un maximum de deux (2) pages**, à l'intention des électeurs. En cas de scrutin, cette lettre sera transmise aux électeurs afin de leur permettre de prendre connaissance de son parcours, de ses motivations ainsi que de la contribution qu'il souhaite apporter aux travaux du comité de direction. Les documents dûment remplis doivent être transmis au président d'élection **au plus tard le 18 octobre 2026, avant 17 h.**

ACCEPTATION OU REFUS D'UNE CANDIDATURE

Au plus tard quatre (4) jours ouvrables après la réception d'une mise en candidature, le président d'élection doit l'accepter ou la refuser par courrier électronique. Le refus d'une candidature doit être motivé.

LISTE ÉLECTORALE

La liste des électeurs est constituée des médecins membres du DTMF qui ont fourni leur adresse courriel sécurisée et qui se sont inscrits sur la liste. L'adresse de correspondance électronique sera l'adresse électronique sécurisée attribuée au médecin par l'établissement (.med). Tout médecin qui se croit admissible et dont le nom n'apparaît pas sur la liste électorale peut faire une demande d'inscription en fournissant toutes les informations requises, dont son adresse courriel sécurisée, au président d'élection qui en fera l'étude. Une telle demande peut être effectuée jusqu'au vingtième (20e) jour précédant la date d'élection, soit le 16 octobre 2026, 17 h. Le président d'élection doit retirer de la liste électorale le nom d'une personne non admissible. Cette liste est disponible pour consultation au bureau du président d'élection, lors de la transmission de l'avis d'élection et lors de l'avis du scrutin. Une copie du règlement de régie interne concernant la composition, les modalités d'élection et de nomination du comité de direction du DTMF pour la région de la Capitale-Nationale, ainsi qu'un exemplaire du bulletin de mise en candidature sont également disponibles aux bureaux du président d'élection.

SCRUTIN

À la fermeture de la période de mise en candidature, soit le 18 octobre 2026, à 17 h :

- Si le nombre de candidats est **inférieur ou égal** au nombre de postes à combler, le président d'élection déclare les candidats élus sans concurrent;
- Si le nombre de candidats est **supérieur** au nombre de postes à combler, le président d'élection envoie un bulletin de vote par courrier électronique au plus tard le quatorzième (14e) jour précédant la date d'élection, soit le 22 octobre 2026, à chaque médecin admissible qui a fourni son adresse courriel sécurisée au DTMF. Le bulletin de vote est accompagné des informations pertinentes contenues dans la mise en candidature de chaque candidat. **La période de vote est prévue du 22 octobre au 5 novembre 2026, 17 h.**

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION

Les électeurs seront informés des résultats de l'élection dans les meilleurs délais suivant la date de l'élection sans concurrent ou par scrutin.

ACHEMINEZ VOTRE CANDIDATURE

À l'attention de monsieur Jean-Luc Tremblay, président d'élection.

Vous pouvez joindre le bureau du président d'élection à l'adresse courriel suivante : drmg.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca.

INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION

Toutes les informations importantes sur l'élection sont disponibles sur le site Internet de Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire, dans la [section DTMF](#).

MODALITÉS DE NOMINATION DU DIRECTEUR MÉDICAL DE MÉDECINE FAMILIALE À LA SUITE DE L'ÉLECTION

Conformément à la section 8 du RRI du DTMF, le comité paritaire du DTMF a déterminé les critères selon lesquels le directeur médical de médecine familiale sera nommé parmi les trois (3) médecins élus au comité de direction.

La nomination du directeur médical de médecine familiale a lieu dans les trente (30) jours suivant l'élection d'un ou des membres élus au comité de direction. À titre informatif, voici ci-joint l'**appel de candidatures** qui s'adressera aux membres élus.

Veuillez agréer, Docteur, Docteur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean-Luc Tremblay". The signature is fluid and cursive, with the first name "Jean-Luc" and the last name "Tremblay" clearly distinguishable.

Jean-Luc Tremblay
Président d'élection

p. j. Bulletin de mise en candidature
 Liste électorale
 Appel de candidatures au poste de directeur médical